



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E115057

VALABLE JUSQU'AU 17/06/2026

ÉDITÉ LE 17/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2003
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 16/11/2020
50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 449 916 295 R.C.S

Siret : 449 916 295 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 28246

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010900732604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010900732604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Raison sociale : ARTISANS ECO-ENERGIE

8 CHEMIN DE FORTUNEAU
ZA DE FORTUNEAU
26200 MONTELIMAR

Téléphone : 04 75 90 41 39

Fax : 04 75 90 34 97

Portable : 06 03 21 56 99

Site Internet : www.artisans-eco.com

E-mail : contact@artisans-eco.com

Responsabilité légale :
GUENICHE VINCENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/01/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	06/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	23/05/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.